

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Vu la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire
Vu la loi n°2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire (dans sa version modifiée par les lois du 5 août et 11 septembre 2021)
Vu la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire
Vu l'approbation par le Comité Syndical des conditions techniques d'organisation du Comité Syndical à distance et de l'organisation des débats et des scrutins.

L'an deux-mille-vingt-deux, le lundi 28 mars à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à MIOS (33) et en visioconférence conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 22 mars 2022

Étaient Présents en présentiel : M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de Mme WEBER Sophie et de M. DELUGA François, M. BACHÉ Alain, M. BAUDE Vital, M. DUFAY Michel, M. SORE Serge portant pouvoirs de M. BOUFFIN Yann et de M. SAINTORENS Denis, M. GILLÉ Hervé, Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de M. COUTIERE Dominique et de Mme BREQUE Claudie, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis , M. PAIN Cédric.

Étaient Présents en visioconférence : Mme LE YONDRE Nathalie, M. GLEYZE Jean-Luc, Mme PIQUEMAL Sophie portant pouvoirs de Mme LARRUE Marie et de M. DECLERCQ Cyrille, Mme BEAUMONT Patricia, Mme LONGUET Anne Sophie, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée portant pouvoir de M. LASSALLE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie, Mme MESPLES Olga, Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle portant pouvoir de M. FORET Thierry.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme WEBER Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LARRUE Marie ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. BOUFFIN Yann ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. FORET Thierry ayant donné pouvoir à Mme TOSTAIN Emmanuelle, M. LASSALLE Jean-Claude ayant donné pouvoir à Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge.

Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé) , M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC SIMON Jean-Luc (excusé), Mme DESMOULIN Karine (excusée), M. DURRIEU Michel.

PATRIMOINE NATUREL :

NATURA 2000 LEYRE ET LAGUNES

- plan de financement prévisionnel -

Le Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne maintient sa mission d'animation de deux documents d'objectifs (Docob) Natura 2000 sur quatre sites naturels majeurs du territoire : les vallées de la Grande et de la Petite Leyre et les trois sites de lagunes des Landes de Gascogne (Brocas-Saint-Symphorien, Louchats et Saint-Magne). Ces documents ont plus de quinze ans et leur révision doit maintenant se concrétiser tout en poursuivant et renforçant les actions de terrain et d'appuis techniques.

Avec le soutien confirmé de l'Agence de l'Eau, le programme en 2022 regroupe les frais de personnel dédiés avec une affectation redimensionnée, tenant compte de l'organisation des équipes dans le service Patrimoine naturel et du besoin de renforcer dès le printemps les moyens humains pour atteindre les objectifs fixés localement avec les financeurs et le comité de pilotage. Le programme maintient un volet de frais d'études et de diagnostics pour poursuivre et consolider ceux engagés en 2021 sur la parcelle Natura 2000 du Caille à Belin-Beliet pour laquelle le Parc a signé une Obligation réelle environnementale par acte administratif du 09 mars 2021.

Pour l'animation annuelle en 2022, le Parc délibère en faveur du plan de financement suivant pour un montant global de : **79 483.39 euros TTC (soit 78 833.39 € HT)**

Le plan de financement proposé est le suivant :

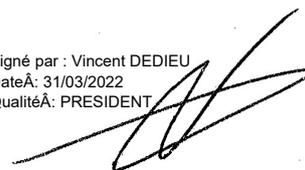
	HT		TTC	
FEADER	41 781.70 €	53,0%	42 126.20 €	53,0%
Agence de l'eau (HT uniquement)	21 285.01 €	27,0%	21 285.01 €	26,6%
Autofinancement	15 766.68 €	20,0%	16 072.18 €	20,4%
Montant total	78 833.39 €		79 483.39 €	

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** ce plan de financement,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 30 mars 2022

Signé par : Vincent DEDIEU
DateÀ: 31/03/2022
QualitéÀ: PRESIDENT



Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte